

PRESENCE PARENTS

N° 94

OCTOBRE – NOVEMBRE 2006

EDITORIAL

La période électorale qui va s'ouvrir devra permettre un débat ouvert sur les enjeux pour l'éducation et donc pour l'école : Quelle école pour quel citoyen ? Quel citoyen pour quelle société ?

Telles devront être les vraies questions à se poser.

Alors, soyons vigilants à ne pas tomber dans les « vraies - fausses » questions : violence et insécurité, carte scolaire ...

Si ces questions doivent, bien évidemment être traitées, qu'elles ne soient pas utilisées par les protagonistes de la campagne pour éviter de débattre des rapports entre l'école et la société.

L'école, pour bien remplir son rôle —participer à la formation du citoyen de demain; citoyen qui devra trouver toute sa place culturelle, sociale, économique, dans le respect de ses aspirations et dans un espace harmonieux—, a besoin de sérénité et de moyens économiques pérennes. Les polémiques populistes desservent les intérêts de l'école et donc ceux de nos enfants.

Parents FCPE, nous devons rester les défenseurs du service public de l'Éducation Nationale et préserver l'école de débats stériles.

André GAUCHER
Président de la FCPE 06

RENTREE SCOLAIRE 2006-2007

La rentrée scolaire dans notre département est difficile.

Notre académie reste la dernière de France en matière d'effectifs par classe et de personnel non enseignant. Cette situation crée des inégalités et restreint les potentialités des jeunes.

Les parents d'élèves constatent que ces difficultés s'aggravent : classes de seconde à 35 élèves et plus,

des emplois du temps éclatés et ingérables, ne laissant parfois aucun choix sur les options, des orientations précoces en apprentissage, des postes vacants depuis le début de l'année, un déficit en postes de techniciens, de surveillants, d'infirmiers et de médecins scolaires.

Avec l'annonce pour 2007 de la suppression de 15 000 postes dans la fonction publique dont 8 700 pour l'Éducation Nationale, la FCPE 06 appréhende le présent et l'avenir. L'obligation de résultats du service public d'éducation doit rester la préoccupation principale des parents d'élèves au service des élèves.

Cantine : un luxe réservé à des privilégiés ?

Parmi les problèmes récurrents de chaque rentrée scolaire, l'accès des enfants du primaire à la cantine peut se révéler un casse-tête angoissant pour les parents.

Certains économes se refusent à accepter les dossiers d'admission à la restauration scolaire, suivant les instructions de la Mairie qui exige la production de deux bulletins de salaires. Or, dans le cas où un des deux parents, voire les deux, ne travaillent pas, il est important de leur rappeler que **la restauration scolaire est un service public** et qu'en tant que tel, elle est soumise au « **principe d'égalité des usagers** » qui implique que :

- Les restaurants scolaires puissent être utilisés par tous les parents qui désirent y inscrire leurs enfants, sans distinction selon les possibilités financières dont dispose chaque foyer, mais avec la possibilité de tarifs différenciés selon les revenus.

- L'accès des élèves à la cantine scolaire ne peut être subordonné à la production par les parents d'une attestation patronale de leur lieu de travail car un tel document n'est pas nécessaire à la bonne marche du service et porte atteinte au principe d'égalité des usagers en introduisant une discrimination entre les enfants suivant que leurs parents ont un emploi salarié ou non.

Ce principe a été confirmé à plusieurs reprises par le Conseil d'État et des tribunaux administratifs * et ne fait qu'asseoir un élément de simple bon sens : une famille se retrouvant au chômage n'a pas à être pénalisée par un refus d'accepter ses enfants à la cantine. En effet, en cas de sérieuses difficultés économiques, c'est probablement le seul repas équilibré que pourra faire l'enfant au cours de la journée et c'est par conséquent ces familles-là qui en ont le plus besoin.

N'hésitez pas à faire valoir vos droits !

* Conseil d'État ville de la Rochelle n° 95863 du 10 février 1993

Tribunal Administratif de Versailles du 16 novembre 1993

Tribunal Administratif de Marseille du 25 novembre 1995.

La démocratie est-elle un mythe démodé ? La (notion de) politique une grossièreté ? L'engagement citoyen une incongruité ?

Et si le citoyen que je suis refusait le projet de société (ultra) libéral imposé comme modèle ?

Et s'il n'était pas question pour moi d'accepter ce modèle de manière inconditionnelle, alors qu'il est déclaré le seul réaliste et efficace pour toute société engagée dans un processus de modernisation ?

Et si le parent d'élève, citoyen engagé que je suis encore s'interrogeait sur les conséquences d'une politique libérale sur l'école de ses enfants, sur l'éducation ?

Et si voter lors des élections des représentants des parents d'élèves représentait déjà une position quant à ces interrogations ?

N'est-ce pas ce que signifie le rassemblement en une fédération et la participation à la vie fédérative ? Des personnes se rassemblent et expriment un engagement citoyen, une volonté politique.

C'est cette volonté qui devrait être le moteur de la discussion des problèmes de société et de l'école qu'elle génère et qui la nourrit.

Or la volonté politique est considérablement affaiblie, par une constellation d'impératifs « modernes », qui devraient, plus encore que diriger cette volonté, l'anéantir, afin d'assurer, sans partage, leur pouvoir sur toute décision.

Cette constellation d'impératifs pourrait être définie comme : « le système liant les impératifs économiques aux progrès de la science et de la technique assurant l'accroissement des forces productives ».

Ce qui intéresse le citoyen et le parent que je suis, c'est que le modèle de société ici mis en avant assure la primauté de l'économique et lie de manière nécessaire le savoir à ce qu'il permet de produire.

La culture, l'ouverture d'esprit, le projet d'éducation et de société s'appuyant sur l'égalité des chances et la réussite de tous en sont allègrement balayés.

La mise en place de ce système entraîne des répercussions sur la société qui le soutient ; d'un point de vue général, il nous faut comprendre que le cadre institutionnel d'une telle société n'est (plus) que *médiatement* politique ; il est *immédiatement*

économique.

En effet, si l'activité de l'Etat consiste à assurer stabilité et croissance au système économique ; la politique ne peut prendre qu'un caractère négatif. L'action de la politique se limite alors à éliminer les dysfonctionnements, à éviter les risques susceptibles de mettre le système en danger. Plus précisément, la politique se cantonne à trouver des solutions aux questions d'ordre technique.

La politique ne réalise plus de finalités pratiques.

Les problèmes d'ordre pratique, c'est-à-dire aussi moraux et sociaux, sont évacués. Les contraintes dites objectives de la science, de la technique, de l'économique tendent à éliminer le choix humain (pratique) ; en un sens, les problèmes sont ceux (ou ne sont que ceux) auxquels la science et la technique trouvent une solution.

Les problèmes sont dépolitisés. La solution des problèmes techniques échappant à la discussion publique, l'opinion publique perd sa fonction politique.

Ce sont bien des problèmes d'ordre pratique qui motivent l'engagement et les revendications des parents qui se fédèrent.

Le parent d'élève, citoyen engagé que je suis s'attache ainsi à affirmer, que ce n'est que sur la base de problèmes pratiques, qu'un véritable échange au niveau fédératif, comme à l'échelle de la société peut être fondé. Une (véritable) discussion pourra être engagée : une discussion qui pose des critères, qui discute des normes sociales en vigueur ou à élaborer, c'est-à-dire enfin une discussion qui prend appui sur la **formation démocratique d'une volonté politique**.

Le vote lors des élections d'octobre, puis le travail en commissions de réflexion et de propositions sur l'école et l'éducation, que la FCPE 06 vous propose, notre engagement à tous, témoignent de cette volonté.

Céline Lacroix
Secrétaire générale

- Maternelle - une scolarisation de qualité à défendre !

Au palmarès des classes trop chargées nous avons : Une dizaine d'écoles à plus de 30 élèves, une dizaine d'écoles à plus de 29 élèves et plus de 30 écoles ont entre 27 et 28 élèves. Sur toutes ces classes, une seule classe de maternelle hors ZEP est proposée par l' I.A. à Beausoleil alors qu'au minimum 15 classes demanderaient à être étudiées en ouverture.

Mais avec une dotation de 12, les priorités ne sont plus les mêmes, il faut récupérer des postes.

Cette année, avec le collectif maternelle des Alpes Maritimes, nous avons travaillé sur des effectifs minimum à respecter, à savoir : la réduction sur deux ans des effectifs en classe de maternelle pour atteindre l'effectif de 25 par classe et 20 pour les ZEP et le maintien et le développement de la scolarisation des moins de 3 ans dans les ZEP pour les populations défavorisées. Cela va, bien évidemment, à l'envers de la logique de l'éducation nationale qui est de bourrer les classes pour réduire les postes, mais pour nous la question de la scolarisation de masse ne doit pas passer sans une scolarisation de qualité pour tous.

La carte scolaire doit être revue dans ce sens, pour répondre aux plus près aux besoins des familles.

Scolarisation des moins de 3 ans dans les ZEP

La scolarité des moins de 3 ans n'est pas une priorité, bien qu'elle soit reconnue pour ses bienfaits sur la scolarité des enfants.

ZEP de l'Ariane sur 314 enfants scolarisés dans les 5 écoles en petite section 33% ont 2 ans

ZEP de Pasteur sur 229 enfants scolarisés dans les 4 écoles en petite section 13.5% ont 2ans

ZEP de Carros sur 130 enfants scolarisés dans les 4 écoles

en petite section 14% ont 2 ans

ZEP de Vallauris sur 328 enfants scolarisés dans les 4 écoles en petite section 6 % ont 2 ans

ZEP des Moulins sur 310 enfants scolarisés dans les 6 écoles en petite section 31% ont 2 ans

ZEP de Cannes sur 246 enfants scolarisés dans les 6 écoles en petite section 10% ont 2 ans.

Il est bien évident que lorsqu' on parle de la scolarisation des moins de 3ans, on parle d'une scolarisation dont la qualité serait prise en compte : faibles effectifs et classes organisées pour les tous petits et non pour combler un éventuel manque d'effectif.

Dans l'arrière pays et dans les classes uniques.

La scolarisation dans les classes uniques reste difficile, beaucoup d'enfants de moins de 5 ans ne sont pas scolarisés faute de places et de moyens, **cela signifie que sur le même territoire les enfants n'ont pas le même droit à l'éducation.**

Aucun texte ne dit à partir de combien d'enfants il faut ouvrir une classe maternelle dans une petite commune, si ce n'est la scolarisation des enfants de 5ans dans la limite des places disponibles.

L'IA prend la décision d'ouvrir une section maternelle quand les effectifs sont «significatifs», comme à Beuil où cette année l'ouverture d'une section maternelle permettra à 19 enfants d'être scolarisés.

Doit-on attendre de gros effectifs pour ouvrir des sections de maternelle ?

L'âge obligatoire de scolarisation étant de 6 ans, l'école maternelle est elle soumise à conditions ou purement aléatoire ?

Là aussi la question doit être débattue et revue.

Chantal Carrié

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) de l'académie de Nice se tourne vers les élèves et les parents

Membre du réseau national SCÉRÉN- Services Culture, Éditions, Ressources pour l'Éducation Nationale, le CRDP est organisé en un siège régional et deux centres départementaux, le CDDP des Alpes Maritimes et le CDDP du Var, chacun disposant d'une librairie et d'une médiathèque, dont le catalogue et le fonds sont disponibles en ligne.

En tant qu'éditeur accompagnant les grandes orientations de la politique éducative nationale ou locale, le CRDP met à la disposition des professionnels de l'éducation des ressources pédagogiques de toute nature et de tout support.

Désormais son offre éditoriale se tourne résolument vers le public élève. La FCPE 06 a soutenu cette orientation : celle d'offrir des services aux élèves et parents d'élèves pour accompagner la scolarité des jeunes en complément des ressources qu'il offre aux enseignants pour faciliter l'exercice quotidien de leur métier. Les documents sont variés : expositions, valises pédagogiques, programmes scolaires, documentation officielle pour les examens et concours, etc. Outre les missions d'édition et de documentation, le Centre propose des contenus en ligne qui ont pour but de faciliter l'intégration de l'outil informatique dans la pratique de l'enseignement et faciliter le travail de recherche des élèves.

En tant que lieu de ressources, l'accès aux fonds de la médiathèque est plus simple et plus rapide grâce à une inscription unique et gratuite pour tous – notamment des parents d'élèves, et des étudiants... – sur place ou en ligne (<http://www.crdp-nice.fr>).

CRDP académie de Nice
51 ter av. Cap de Croix
06 101 Nice cedex 2

Tél. 04 93 53 71 97
Fax. 04 93 53 73 29
accueil.crdp@ac-nice.fr

Pour toute remarque, adressez-vous au siège départemental (04 93 88 50 00) ou fcpe06@wanadoo.fr (à l'attention de Muriel Hovnanian)

Assemblée des Présidents des collèges et lycées

La rencontre des responsables locaux des collèges et lycées qui s'est tenue le 25 septembre est la première d'une série que l'on souhaite longue.

En effet, même en période électorale et de mise en place des conseils locaux, de nombreux responsables étaient présents.

Un premier bilan synthétique a pu être établi.

Collège Duruy à Nice (615 élèves) : problème de rénovation et présence de structure type PAILLERON. Absence d'infirmière scolaire. Rappel des obligations liées à la zone sensible. Demande d'un gymnase de qualité.

Collège Saint Sauveur sur Tinée : accueille en majorité des internes (Menton, St Tropez, Ste Maxime). Travaux de réhabilitation demandés. Le recrutement se fait sur la base : 1/3 de familles pour horaires adaptés, 1/3 de familles en difficulté, 1/3 par dérogation. Suite à la demande de la FCPE et de la venue d'un nouveau principal, le mercredi a été libéré pour la pratique du ski avec des aménagements et une modification du rythme scolaire. La FCPE sera cette année la seule association représentative des parents.

Collège Giono : le journal « le Point » a classé cet établissement comme l'un des plus dangereux. Cette statistique s'appuie sur les données saisies par les établissements sur le logiciel SIGNA et ne reflète pas du tout le constat fait par les parents d'élèves au niveau de la dangerosité du collège. Il annule tous les efforts fait par la communauté éducative pour maintenir et développer un enseignement de qualité. Sur les 2 heures de piscine, une heure passée en déplacement comme dans de nombreux autres établissements. Un gros dossier a été gagné en local, l'antenne relais a été démontée. La FCPE a le vent en poupe.

Collège Parc Impérial (850 élèves) : depuis la rentrée une forte mobilisation parents et professeurs s'est faite pour s'opposer à la suppression d'un poste de surveillant.

Collège Port Lympia (920 élèves) : un exemple pour le département un foyer en autonomie réellement géré par les élèves. Le principal a refusé jusqu'à 100 dérogations de secteur pour maintenir les classes de 24 à 26 élèves, malgré les pressions diverses !!! le résultat au BEPC place le collège avec le plus grand nombre de mentions. La FCPE reste présente et mobilisée.

Collège H.FABRE: le problème du poids du cartable est récurrent. Ce dossier nécessite l'implication de l'administration mais aussi des professeurs quant au choix des fournitures et documents scolaires.

Collège Escarène: Un gros problème technique dans le gymnase a conduit les élèves soit « à boire » soit « à se doucher ». L'extension de la capacité du collège à 600 élèves est à l'étude et est devenu urgent. Les parents réclament une salle de vie et un foyer pour les élèves et si possible une salle de réunion pour les activités associatives de parents d'élèves.

Collège la Bourgade/laTrinité : La cantine scolaire prévue pour 300 élèves reçoit actuellement 420 demi pensionnaires. Le système de groupement d'achat semble compliquer la gestion de l'agent comptable. Les modalités pour la note de vie scolaire ne sont toujours pas connues, il y a une tendance à la répression, et aucune grille d'évaluation n'a été établie pour harmoniser cette note qui vient en plus des notes de comportement, des résultats scolaires et des contrôles continus. Il y a mélange entre l'évaluation des savoirs et des savoirs êtres. Il n'y a pas de gymnase de proximité. Les stages en entreprise se feront au niveau de la classe de 3ème au lieu de 4ème, se qui en fait une porte ouverte au contrat de professionnalisation au détriment de l'enseignement général.

Lycée parc Impérial (1704 élèves) : Dans le cadre du renouvellement de 4 antennes relais posées en 2000, un organisme indépendant a réalisé des mesures de champs électromagnétiques sur le site conformément au décret 2002-775 du 2 mai 2002. Le niveau du champ électrique moyen est de 0,8V/M et le niveau de champ magnétique de 2 ; 2mA/m. Le conseil d'administration a statué sur le maintien des antennes sur la façade de l'établissement contre l'avis des parents FCPE. Cette année toutes les 2nd sont à 36 et la consigne rectorale de limiter à 35 pas respectée. De gros problèmes d'emploi du temps : coïncidence d'horaire pour les options ; 9h à 17h de cours sans interruption ; 5h de cours d'histoire le même jour. La dotation horaire est en diminution avec un nombre réel d'élèves en stagnation et 6 classes de BTS. Concernant l'application du nouveau décret « Parents » il reste beaucoup à faire : communication des notes aux délégués parents, la suppression du pré conseil de classe, la communication des sanctions inférieures à 8jours.

Lycée CALMETTE (1465 élèves) : Une intoxication alimentaire a concerné 7 enseignants et 10 élèves les 7 et 12 septembre entraînant plusieurs jours de maladie voire d'hospitalisation. Les parents ont été avertis par deux articles de Nice matin les 16 et 19 septembre. La FCPE a dénoncé l'opacité autour de ces deux épisodes d'intoxication et a demandé une réunion extraordinaire du comité d'hygiène et

sécurité du lycée. Suite à ce CHS convoqué le 3 octobre, un rapport des services vétérinaires a rappelé les prescriptions d'un précédent rapport de 2002 pointant l'absence de vitrines réfrigérées, la non conformité de la traçabilité et des alarmes des armoires réfrigérées ainsi que l'obligation de la visite annuelle de la médecine du travail et des analyses de salmonellose pour le personnel des cuisines. L'intégralité du rapport vétérinaire et des analyses de laboratoires seront transmis aux membres du CHS. L'arbre des causes et les mesures de prévention seront arrêtés lors d'un prochain CHS.

Depuis le début de l'année, le remplacement d'un professeur attaché de laboratoire préoccupe les élèves, les parents et les professeurs. La qualité de 57 TP de physique hebdomadaires est en cause pour 11 classes scientifiques. Pour les classes de terminales, le tirage au sort sur 3 TP au BAC sera encore plus aléatoire. Le rectorat souhaite récupérer le poste dans le cadre des économies à réaliser avec l'annonce des 8700 suppressions de postes et en priorité pour les postes à profil. Suite à une réunion professeurs, syndicats enseignants, PEEP et FCPE une déclaration commune a été adressée par la voie hiérarchique au recteur. En cas de non réponse, il a été décidé de manifester au rectorat.

Concernant la santé scolaire, un poste d'IDE vient d'être créé cette année au lycée et l'argument « pas besoin d'infirmière à CALMETTE car vous êtes près de l'hôpital St ROCH » définitivement rayé.

Concernant l'éducation sportive, 100 de licenciés UNSS en 2005 soit moins de 10% des élèves est nettement insuffisant. La FCPE et les enseignants d'EPS résolument sur la même base pour communiquer en grand les horaires des différentes disciplines : Foot, volley, ping-pong, danse SALSA et contemporaine, badminton,

Lycée LEONARD DE VINCI : Un dossier important a été défendu avec fermeté et succès par la FCPE. Il s'agit de l'hébergement de 20 élèves dans une résidence en raison du manque de places à l'internat. Il a fallu faire bouger l'administration et le conseil régional pour arriver à une solution satisfaisante pour les élèves et les parents. Comme dans beaucoup d'établissements, la vidéo surveillance fleurit un peu partout comme seule réponse au problème de surveillance ou d'encadrement. Une dotation spéciale a été allouée au lycée pour ce projet où seul un administrateur départemental FCPE a voté contre.

Concernant le transport scolaire, la FCPE du lycée dénonce le manque de coordination entre les différents transporteurs habilités dans le secteur.